



L'an deux mille onze, le huit juin, Monsieur Christian GRELLET, Maire, a convoqué, le Conseil Municipal pour une séance devant avoir lieu le seize juin à vingt heures trente, à la salle polyvalente.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2011

PRESENTS : MM. GRELLET, VOISIN, HUARD, GUILLARD, ARNOULT, COCHEREAU, GUIGNAudeau, LOPEZ, BUFFETEAU, MOURRY (arrivé à 20 h 35), ROUSSEAU, Mmes DURAND, GUIMAS, HAMELIN, PAILLER, LABECA-BENFELE.
FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ABSENT EXCUSE : M. PERIBOIS donnant pouvoir à M. LOPEZ,

Mme GUIMAS est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire demande l'ajout du sujet suivant à cette séance :

- Révision Simplifiée du PLU « Développement d'une activité maraîchère et fruitière à proximité du bourg

A l'unanimité des 15 membres présents, le Conseil Municipal accepte la modification de l'ordre du jour comme indiqué ci-dessus.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT – 2011-064

Marie-Laure DURAND demande à ce que le précédent compte rendu soit changé car le groupe « Ligueil en Marche » n'était pas d'accord sur la réduction à trois postes d'adjoints et que les membres du groupe ont été pris au dépourvu lors du précédent vote.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide de porter le nombre d'adjoints à 3, par 9 voix POUR et 8 voix CONTRE.

Nancy HAMELIN informe l'assemblée qu'elle ne souhaite pas se retirer de la commission « Communication ».

Michel GUIGNAudeau réitère au nom du groupe « Ligueil en Marche » la décision des membres du groupe de démissionner de leurs commissions respectives hormis Cédric BUFFETEAU et Nancy HAMELIN qui souhaitent poursuivre leur travail au sein des commissions.

2. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

⇒ Espace Urbain - Bâtiments Communaux – Habitat.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement des travaux pour la salle des Prés Michau. La toiture est terminée mais le retard de deux mois pris par l'entreprise de maçonnerie n'a pas été comblé. Les branchements pour les eaux usées vont être effectués avec la mise en place d'un tabouret.

Quelques détails restent à régler pour le Préau avec l'entreprise DURAND (évacuation des eaux pluviales, un couvercle cassé et absence de fermeture pour les toilettes).

Les travaux pour la restauration du mur du cimetière ont commencé. Les matériaux sont récupérés et des fouilles sont effectuées pour les fondations. Elles seront faites en béton armé. Jacques ARNOULT ajoute que les bons remblais (chaux...) vont servir pour remettre en état les chemins communaux. Monsieur le Maire poursuit

en expliquant que dans le mur du fond, il y a des trous et qu'il faudra régler ce souci. La pose de contreforts est également évoquée pour étayer le mur qui fait presque 4 m de haut.

Monsieur le Maire rappelle que des exhumations sont actuellement effectuées par l'entreprise BLANCHARD, ce qui permettra de libérer quatre places sur les dix prévues cette année. La commission « Cimetièrre » va également être convoquée pour étudier les trois devis concernant le portillon du cimetière.

Michel GUIGNAUDEAU demande qu'elle sera l'utilisation des bâtiments communaux abritant le SIVOM et notamment l'utilisation de deux grands bureaux pour la vente de vêtements par l'ADMR. Monsieur le Maire répond qu'il a effectivement proposé les bureaux à l'ADMR dont l'activité principale est l'aide à la personne et non le vesti-boutique. Les locaux doivent recevoir des personnes et permettre le déroulement de formations.

Michel GUIGNAUDEAU demande quel sera le devenir des locaux de l'ADMR après le déménagement vers les locaux du SIVOM. Monsieur le Maire indique que le syndicat de l'Esves prendrait la succession. Il ne s'agit pour le moment que de propositions et le Conseil Municipal sera consulté pour prendre les décisions définitives.

Michel GUIGNAUDEAU a été interpellé sur le devenir des anciens logements des gendarmes et soumet cette question à Monsieur le Maire. Les logements sont mis en vente par Val Touraine Habitat qui a obligation de vendre chaque année 20 % de ses logements car sa vocation première est de construire du logement social.

⇒ Espace Rural – Voirie - Assainissement – Eclairage public.

Michel HUARD prend la parole et présente l'actualité de la commission. La consultation pour les travaux de renforcement de voirie 2011 s'est achevée et l'entreprise la mieux disante a été choisie. Le coût des travaux sera un peu supérieur à ce qui avait été initialement prévu.

Une réunion a eu lieu le 15 juin entre les riverains de la Bonne Dame, les membres de la commission et M. Thierry PELLET, assistant à la maîtrise d'ouvrage du futur cheminement piétonnier rue de la Bonne Dame. Les riverains sont favorables à la mise en sens unique de cette voie dans le sens du collège vers la Chapelle. Ce sens unique ne concernerait que la portion entre le parking du collège et la rue de Nentershausen. Ce nouveau sens de circulation impactera le circuit actuel de collecte des ordures ménagères. Monsieur le Maire explique que le SMICTOM devra s'adapter à cette nouvelle donne.

Michel HUARD passe au dossier de l'assainissement. Un tabouret va être installé devant le café des Sports qui va être vendu. Ces travaux sont nécessaires car l'évacuation de cet établissement passe actuellement par la boulangerie. Un autre tabouret va être installé pour la salle des Prés Michau.

Le problème de stationnement aux Quarts a été évoqué dans un courrier que Monsieur le Maire a envoyé au Directeur Général de Val Touraine Habitat pour connaître sa position sur la proposition de création de parking.

⇒ Education – Jeunesse – Culture - Vie associative.

Gérard VOISIN indique que le 1^{er} juin, la commission « Vie scolaire » s'est réunie pour évoquer la question des repas des écoles avec la présidente de la FCPE et avec la participation de Mme TARTARIN élue de la Chapelle Blanche Saint-Martin qui s'était chargée de cette question pour le RPI de la Chapelle Blanche Saint-Martin, Bossée, Bournan et ainsi profiter de son expérience. Un travail est actuellement effectué sur le cahier des charges pour la restauration scolaire (primaire et maternelle) et l'ALSH. La mise en application est prévue pour la rentrée 2011-2012. Une sous commission sera créée afin de travailler sur ce dossier. Elle sera formée des membres de la commission « Vie scolaire », de la FCPE, des personnels de la cantine, des enseignants et du personnel de l'ALSH.

Concernant les écoles, le petit matériel demandé est arrivé et des travaux de peinture sont prévus. Le devis de la société ATS pour le tableau interactif a été retenu. La récupération des locaux de la Communauté de Communes du Grand Ligueillois a été évoquée avec le PACT 37.

La commission « Vie associative » s'est réunie le 8 juin. Le programme de la Fête de la Musique est défini et le coût en sera de 1045 € alors que 1800 € étaient prévus.

La commission va travailler sur le Comice Agricole dès la rentrée pour trouver son thème et élaborer son déroulement.

Le terrain du verger conservatoire des pruniers va être clôturé. Le Foyer de Cluny va se charger de réaliser les travaux pour un montant de 4500 € TTC. Son offre était la plus économique.

La commande de 100 chaises et 24 tables a été reçue pour le Foyer Rural.

Le terrain de foot bénéficie désormais d'un éclairage fonctionnel. Il a été testé le mardi 14 juin en présence de la société FORCLUM.

La commune est inscrite cette année à de nouveaux concours de fleurissement pour le camping, le jardin public et l'office de tourisme.

La compagnie de l'Amarante se produira sur Ligueil le 20 août avec sa pièce la Rose des Sables.

⇒ Cantine - Vie sociale – Solidarité – Loisirs.

3. PRESENTATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – 2011-058

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Préfet. Une réunion a été organisée par la Communauté de Communes du Grand Ligueillois (CCGL) le 15 juin sur ce sujet. Le projet prévoit la fusion de la CCGL avec la Communauté de Communes de la Touraine du Sud (CCTS) et la fusion de Loches Développement avec la Communauté de Communes de Montrésor.

Michel GUIGNAudeau prend la parole pour le groupe « Ligueil en Marche » et annonce le refus du projet du Préfet. Monsieur le Maire poursuit en affirmant que la proposition du Préfet fédère une unanimité à son encontre et rappelle qu'il est possible de saisir la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) pour formuler des contre-propositions.

Jérôme GUILLARD explique que ce projet de regroupement doit reposer sur des règles claires et des bases solides pour qu'il puisse être viable.

Michel GUIGNAudeau souligne que le projet du Préfet n'est que la résultante du débat sur le traité de Maastricht et que la France est la dernière à mettre en œuvre cette réforme. Deux options sont disponibles et peu satisfaisantes avec d'une part, la CCGL qui poursuivrait seule et d'autre part, le projet du Préfet qui coupe l'arrondissement en deux et qui regrouperait en fin de compte les zones plus riches ensemble et les zones plus pauvres ensemble. De plus, Ligueil est plus naturellement tourné vers Loches ce qui s'oppose au projet de SDCI. Michel GUIGNAudeau évoque la solution notamment préconisée par le Maire de Loches qui reprendrait le périmètre du Pays Touraine Côté Sud (fusion des quatre Communautés de Communes) et qui établit une hiérarchisation des compétences sur trois niveaux :

1. La commune avec des compétences maintenues
2. Le chef lieu de canton qui exercerait de façon décentralisée les compétences de la Communauté de Communes
3. La Communauté de Communes

Cette organisation serait similaire avec les structures déjà existantes en Allemagne, Angleterre et Espagne.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de ne pas laisser le Préfet imposer son projet et que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 31 juillet. Il regrette que la décision doive être prise dans la précipitation ce qui nuit au débat et ce qui oblige à se décider vite. Avant d'arrêter un périmètre, il aurait été préférable de se poser la question des compétences et de ce que l'on peut faire ensemble. De plus, les bassins de vie ne s'arrêtent pas aux limites du département comme le démontrent les exemples de Descartes et Tournon Saint-Pierre.

Il convient également de prendre en considération que lors de la fusion entre Communautés de Communes, l'alignement se fera sur la Communauté de Communes qui est la plus intégrée (qui a pris à sa charge le plus de compétences). A cet égard, l'exemple de la Communauté de Communes de Montrésor qui est la plus intégrée avec notamment la compétence « Voirie » doit être analysé.

Monsieur le Maire souligne également le risque d'éclatement qui menace la CCGL si elle restait toute seule et qu'en cas de fusion des quatre Communautés de Communes sur le périmètre du Pays Touraine Côté Sud, il existe un risque de gigantisme et d'éloignement.

Le projet de CDCI prévoit la suppression de beaucoup de syndicats et les compétences eau potable, assainissement et ordures ménagères seraient reprises par les Communautés de Communes créées.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refuser le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par le Préfet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire une proposition pour le regroupement des Communautés de Communes du Grand Ligueillois, de la Touraine du Sud, de Loches Développement et de Montrésor.

4. RECRUTEMENT POUR BESOIN SAISONNIER : UN AGENT TECHNIQUE POUR LES ESPACES VERTS – 2011-059

En raison de la surcharge de travail, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à un recrutement pour les services techniques chargés des espaces verts pour la période du 20 juin au 18 novembre 2011.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recruter un agent non titulaire, à temps complet, au grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 20 juin 2011 et jusqu'au 18 novembre 2011.

5. MODIFICATION DE LA REGIE « PHOTOCOPIES » - 2011-060

Monsieur le Maire expose la nécessité de modifier la régie de recettes « photocopies » pour l'étendre au fax car ce service n'est plus proposé par la Poste et la librairie et les Ligoliens sollicitent parfois la commune pour envoyer des fax.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION de modifier la régie de recettes et d'avances « photocopies » et de l'étendre au fax.

6. ACTUALITES SUR LES DECISIONS DE LA CCGL

Monsieur le Maire informe l'assemblée des actualités concernant la CCGL.

L'opération façade va démarrer en septembre 2011 et le périmètre retenu est la limite d'urbanisation de la commune. Il n'y a pas de critères de revenus pour pouvoir en bénéficier. Le PACT 37 pilote cette opération. Nancy HAMELIN demande si les commerçants pourront en bénéficier. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Un contrat de développement culturel a été conclu pour les Percufolies dont le coût total s'élève à 19 300 € répartis comme suit :

- Conseil Général : 6 300 e
- Commune de Ligueil : 4 000 €
- CCGL : 9 000 €

Les travaux pour le Relais de Services Publics et l'Office de Tourisme avancent. Le cloisonnement du bâtiment est en cours de réalisation. Le bâtiment devrait être livré en septembre avec installation des services de la Trésorerie en premier puis du Relais d'Assistants Maternelles et enfin le Relais de Services Publics. L'ancienne Trésorerie sera ensuite occupée par l'Office de Tourisme communautaire.

L'activité économique a été marquée par la création d'un double atelier à Sepmes et par la vente d'une zone à Cussay à une entreprise de maçonnerie.

La CCGL va recruter un technicien dont l'une des missions consistera à assister les élus pour les chantiers et les travaux de voirie.

7. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 2011-061

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

- ⇒ 44 avenue du 11 novembre section D n° 1269 d'une superficie de 750 m²
- ⇒ « La Chapellerie » section ZX n° 108 d'une superficie de 878 m²

8. REVISION SIMPLIFIEE DU PLU « DEVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITE MARAICHERE ET FRUITIERE A PROXIMITE DU BOURG – 2011-062

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé 4 opérations visant à modifier son PLU. Suite à la réunion avec les Personnes Publiques Associées, un seul dossier a été accepté. Il s'agit de l'emplacement réservé pour le collège.

L'extension de la zone artisanale de la Bonne Dame devait relever d'une révision simplifiée mais l'Administration demande à ce que le projet soit une modification du PLU. Une modification présente moins de contraintes qu'une révision simplifiée.

Pour l'activité du maraîcher bio, une modification était envisagée à la base mais l'Administration a demandé à ce qu'une révision simplifiée soit engagée.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer la concertation pour la révision simplifiée « Développement d'une activité maraîchère et fruitière à proximité du bourg » du PLU.

L'enquête publique est repoussée en septembre.

La révision simplifiée concernant la requalification de la Laiterie est suspendue du fait d'éléments inconnus (exploitation des forages notamment). Monsieur le Maire donne lecture du projet de procès-verbal de la réunion des Personnes Publiques Associées, d'un courrier de la DDT et du Sous-Préfet.

Jérôme GUILLARD demande si l'eau est potable. Monsieur le Maire dit que la CCGL pensait que le représentant de l'état devait donner la réponse sur l'autorisation d'utiliser les forages de l'ancienne Laiterie. En fait, c'est à la CCGL de faire procéder à un diagnostic des forages et à une analyse de l'eau. La CCGL prendra une position sur l'utilisation de l'eau des forages et sur le devenir du site.

Michel GUIGNAudeau demande si la commune et M. FOUQUET ont un accord dans la perspective de la perte de terrain pour l'agriculteur occasionnée pour la construction du futur centre de secours à la Bonne Dame. Monsieur le Maire répond que la SAFER a traité le dossier. Un accord a été trouvé et une convention a été signée par M. FOUQUET.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 21 juillet 2011.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h05.

Le compte rendu de la séance du 16 juin 2011 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance a été affiché le 23 juin 2011, conformément aux prescriptions de l'article L. 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.